

# INFO' COURCELLES – SAPICOURT

## REUNION DE CONSEIL DU 11 FEVRIER 2011

Le conseil municipal a voté le compte administratif 2010, le compte de gestion 2010, et l'affectation du résultat sur 2011.

## REUNION DE CONSEIL DU 16 MARS 2011

### Réforme Territoriale.

La France a engagé depuis près de 30 ans, une mutation profonde de son mode d'organisation institutionnelle et administrative, consacrée par l'article 1<sup>er</sup> de la constitution qui proclame que l'organisation de la République est décentralisée. Les lois de décentralisation ont permis de dynamiser les territoires, de renforcer les libertés locales, et de consacrer une nouvelle forme de gestion publique. Toutefois, il est apparu certains obstacles. Si de nombreux transferts de compétences ont été réalisés, renforçant ainsi les collectivités et structures administratives locales, le paysage institutionnel local s'est fragmenté et a vu s'empiler au fil du temps un très grand nombre de structures administratives intervenant dans la gestion des territoires : communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines), syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, syndicats mixtes, ouverts ou fermés.

Au morcellement des structures s'est ajouté également l'enchevêtrement des compétences, la plupart de celles-ci étant partagées entre plusieurs collectivités territoriales avec une certaine complexité juridique. Il importe de constater que l'évolution territoriale issue des réformes successives de l'intercommunalité a atteint aujourd'hui un palier et se heurte, notamment à des impératifs de rationalisation financière. C'est à partir de ce constat que le Gouvernement a lancé la réforme des collectivités territoriales.

### Communauté de Communes Champagne-Vesle.

Dans le cadre de cette Réforme Territoriale, il est jugé nécessaire de renforcer le couple Commune/Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a :

- **Réaffirmé** son attachement à la Communauté de Communes Champagne-Vesle,
- **Demandé** à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, de maintenir son territoire actuel.

Cette décision s'appuie sur le fait que la communauté de Communes Champagne-Vesle, dispose des atouts suivants :

- son ancienneté : 1973 ;
- son homogénéité territoriale (pas d'enclave, ni discontinuité territoriale),
- sa population de 13905 habitants en croissance constante ;
- son périmètre scolaire engagé et concentré s'articulant autour du collège de Gueux,
- ses équipements et ses services de proximité en nombre suffisant pour répondre aux besoins des habitants (commerces, santé, cinémas, loisirs, écoles, collecte des ordures ménagères, syndicats d'eau potable, MARPA ...) ;
- son développement économique fort, qui permet un équilibre financier des investissements actuels et à venir sur l'ensemble du territoire.

## REUNION DE CONSEIL DU 13 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal a pris les principales délibérations suivantes :

### • **Vote des taux suivants pour les taxes :**

- taxe d'habitation : 17,36 %, produit : 63 260 € ;
- taxe foncière Bâti : 19,50 %, produit : 35 627 € ;
- taxe foncière Non Bâti : 17,82 %, produit 3 047 € ;
- CFE (Remplace la Taxe Professionnelle) : 13,87 %, produit : 1 456 € ;

soit un produit total de : 103 390 €.

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de la Commune par rapport à l'année dernière. L'augmentation apparente de ceux-ci, vient du fait d'un glissement d'une partie des taxes du département vers les communes.

### • **Versement de subventions :**

- ADMR : 500 €
- Courcelles de France : 110 €
- Comité des fêtes : 2800 €
- La Veslardane : 60 €
- Association du foot de Muizon 100 €
- Pompiers 100 €

- **Achat** d'un columbarium, qui sera disposé dans le cimetière.

- **Vente de bois** : 40 € le stère. Les intéressés viendront se faire connaître en mairie avant le 26 mai 2011.

## ELECTIONS CANTONALES

Les départements sont gérés par le conseil général dont les élus, les Conseillers Généraux, sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le canton de Ville en Tardenois dont nous dépendons, regroupe 38 communes et compte environ 10 000 électeurs.

Compte tenu de la réforme des Collectivités Locales, les Conseillers Généraux venant d'être élus le sont jusqu'en 2014, date à laquelle nous voterons pour choisir les Conseillers Territoriaux qui siègeront au Département et à la Région.

Voici les résultats à Courcelles-Sapicourt :

#### Premier tour

	226 inscrits
	101 votants
	96 exprimés
Michel CAQUOT :	44 voix
Laurence DELVIN COURT :	25 voix
Bruno CORNU :	17 voix
Catherine LECOCQ :	10 voix

#### Deuxième tour

	226 inscrits
	99 votants
	91 exprimés
Michel CAQUOT :	70 voix
Bruno CORNU :	21 voix

Michel CAQUOT a été élu.

### RENTREE SCOLAIRE 2011-2012

**Inscription à l'école de Rosnay des élèves nés au plus tard en 2008**

Le directeur de l'école tient permanence :

- jeudi 19 mai de 17 h à 18 h
- mardis 17 et 24 mai de 15 h à 17 h

Le certificat d'inscription est à retirer à la mairie de Courcelles-Sapicourt. Munissez-vous de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

### KERMESSE DE L'ECOLE DE ROSNAY LE SAMEDI 18 JUIN 2011

Les enfants de l'école passeront chez vous afin de récolter des lots. Merci de leurs réserver un bon accueil.

### MARPA DE PARGNY LES REIMS

La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées, Résidence les Sources, de Pargny-les-Reims, a ouvert ses portes.

Cette maison constitue une petite unité de vie adaptée aux besoins de nos anciens et ancrée au cœur du Pays Champenois. Accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans, la Marpa est un concept de la Mutualité Sociale Agricole proposant aux résidents un juste compromis entre autonomie et sécurité, dans un climat chaleureux et familiale, pour vieillir en toute sérénité. C'est une solution pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent rester seuls à leur domicile, pour un temps ou pour tout le temps. La MARPA compte 24 places.

<http://pargny-les-reims.ma-marpa.com/>  
Tél : 03.26.84.21.55